Observatoire de la Laïcité de Provence
O L P A

OLPA-CONTACTS

Mars 2010
Numéro 6

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ
DE PROVENCE
OLPA
AIX EN PROVENCE

Le mot du Président

Certains utiliseraient-ils la laïcité comme de la moutarde ? Elle porte l'étiquette « de Dijon », mais provient le plus souvent de Chine. Ils l'estampillent « République » mais la font venir de Rome, de la Mecque ou de Bruxelles. Alors qu'elle accompagne traditionnellement nos institutions républicaines telles que l'école publique, ils la mettent à présent à toutes les sauces : commerce équitable, énergies renouvelables, bon vieux « retour à la terre », repliement identitaire, tenues vestimentaires, prix du timbre-poste...

Et lorsque, jugée trop piquante, ils craignent qu'elle ne monte au nez des amateurs de cuisine communautaire, ils la cachent sous la table !

Notre Observatoire entend rester fidèle aux recettes fondamentales, celles de 1905, qui figurent sur le fronton de nos mairies et dans notre Constitution : Liberté, Égalité, Fraternité.

La **laïcité** est le socle de notre **liberté** de conscience, elle garantit **l'égalité** entre les croyances ou autres modèles de pensée, et son humanisme réunit les Hommes dans la **fraternité** au-delà des religions qui les divisent.

Jean-Claude Julien

Appel aux adhérents...

Les temps sont durs pour tous... et votre association a besoin de vous pour poursuivre ses actions unanimement encouragées lors de la dernière Assemblée générale.

Les subventions des organismes qui nous aident seront-elles reconduites dans leur totalité cette année?

C'est pourquoi nous demandons à nos chers adhérents de songer à régler leur cotisation, qu'une saine trésorerie a permis de conserver au même prix que l'an dernier :

20 € pour les personnes physiques

BONNES NOUVELLES DU SÉNAT...

PROPOSITION DE RÉSOLUTION
présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution, instituant une
journée nationale *de la* **laïcité** *et de la* **cohésion républicaine**,
Par Mme Sophie JOISSAINS,
Sénateur

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Rappelant que l'article 1er de la Constitution proclame que la France est une République laïque,

Considérant que la laïcité de notre État est parfois contestée ou remise en cause, alors qu'elle est ce qui nous permet de vivre ensemble, dans le respect des croyances et pratiques religieuses, des opinions et convictions diverses de chacun ;

Demande que la République française instaure une Journée nationale de la laïcité et de la cohésion républicaine, non fériée ni chômée, fixée au 9 décembre, et permettant chaque année de faire le point sur les différentes actions menées en la matière tant par les ministères concernés que par les associations et les sociétés.

Extrait de l'exposé des motifs:

Nous vous proposons de fixer cette journée au 9 décembre, date anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État, du temporel et de l'intemporel. Cette date présente, en effet, le double avantage d'être symbolique et de coïncider avec des manifestations déjà existantes dans notre pays célébrant la laïcité. Il serait judicieux que cette même journée du 9 décembre devienne également le jour référent pour la Journée Défense et Citoyenneté, reflet de l'attachement à notre pays et aux valeurs républicaines qui sont les siennes.

Cont@ct : olpasecretariat13@orange.fr
Observatoire de la Laïcité de Provence **OLPA**
MVA, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve. 13090 Aix en Provence
Tél. 06 17 68 36 68

Lire...

Racisme, religions... BURKA... Pour approfondir le sujet, quelques ouvrages :
- SYNGE SABOUR, Pierre de patience écrit par **Atiq RAHIMI** une musulmane ayant, hélas pour elle, un "mari intégriste" dans un pays non nommé qui ressemble comme deux gouttes d'eau à l'Afghanistan. Prix GONCOURT 2008.
- LA RÉPUBLIQUE OU LA BURQUA écrit par **Dounia et Lylia BOUZAR** qui analysent concrètement ces phénomènes pas très spontanés d'un communautarisme qui met à mal notre République française laïque.

Ces deux ouvrages sont disponibles à la bibliothèque Jean Cornec de l'OLPA.

LA VIE A CONTRE-CORAN - **Djemila BENHABIB**

Djemila BENHABIB, née en Ukraine en 1972 d'une mère chypriote grecque et d'un père algérien, a grandi à Oran dans une famille de scientifiques engagée dans les luttes politiques et sociales. Sa famille condamnée à mort par les islamistes se réfugie en France en 1994 et Djemila s'installe au Québec en 1997 où elle poursuit de hautes études. Elle travaille actuellement pour le gouvernement au Canada.

Dans son livre « Ma vie à Contre-Coran », elle dénonce haut et fort les manœuvres des islamistes dont elle connaît bien la stratégie qu'elle a vue appliquer en Algérie, en France et au Québec. C'est une fervente adepte de la laïcité.

Extrait :

« J'entends des attaques à peine voilées contre la laïcité. Au fond, c'est le procès de la laïcité qu'on fait à reculons sans pour autant l'assumer. Certains intervenants vont même jusqu'à accoler à la laïcité l'adjectif « ouverte », comme s'il y avait une « laïcité fermée », comme si la laïcité était porteuse en soi d'un quelconque enfermement. Que ces gens-là se rassurent, la laïcité n'est pas une idéologie. La laïcité n'est ni ouverte ni fermée, elle est la laïcité tout court. Elle est surtout la neutralité de l'État face aux diverses religions ou visions du monde. »

Ai-je la bonne réponse ?

Laïcité : l'égalité d'accès aux emplois publics

En 1954 M. RL s'est vu refuser l'inscription au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. Le Secrétaire d'État à la présidence du Conseil, qui était chargé d'arrêter la liste des candidats, avait notamment compétence pour « apprécier, dans l'intérêt du service, si les candidats présentent les garanties requises pour l'exercice des fonctions auxquelles donnent accès les études poursuivies à l'ENA et [il pouvait], à cet égard, tenir compte de faits et manifestations contraires à la réserve que doivent observer ces candidats ».

M. RL s'est rendu compte que sa candidature avait été rejetée en raison de ses opinions politiques : des circonstances et faits précis le prouvaient. Il a contesté cette décision devant le juge administratif.

Question : Le juge administratif a-t-il annulé la décision du secrétaire d'État refusant la candidature de M. RL ?

NON **Réponse page 4** **OUI**

Source : Assemblée nationale

Centième anniversaire de la Journée des Droits de la Femme

À Aix, les 6 et 8 mars, l'O.L.P.A. s'est joint au collectif suscité par la municipalité pour la circonstance.

Ouahiba Hamouda, collaboratrice de la presse algérienne et universitaire en France a brillamment présenté « Face aux Codes, la détresse des Maghrébines et le déni de justice, les femmes dans les pays du Maghreb » avant la projection du film de **Faouzia FEKIRI** – Fipa D'Or : « Le Rêve de Sisyphe, Algérie, la réconciliation ».

Puis, sur le thème "Égalité H/F, les Femmes au Travail", **Christine Boulet**, Femmes 3000 des Bouches du Rhône, avait invité **Catherine Body** (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, CIDFF13,) qui nous a présenté des conclusions du rapport GRESY où il apparaît clairement que malgré de formidables avancées, l'égalité est loin d'être encore acquise en France entre les hommes et les femmes dans le cadre du travail.

Elisabeth Doutre, psychosociologue, a exposé les résultats de ses études sur l'égalité Homme/Femme dans le monde du Travail et notamment l'approche qu'elle a faite de la souffrance des femmes résultant de leur positionnement identitaire déficient par rapport aux hommes mieux protégés par leur éducation.

Les nombreux questionnements des participants, attentifs et passionnés, ont fait que la réunion s'est beaucoup prolongée, signe de l'intérêt manifesté.

Pour s'adresser aux rédacteurs du bulletin de liaison OLPA-CONTACTS :
olpa.communic@orange.fr

Assemblée Générale de l'OLPA

13 février 2010 au Ligourès.

l'AG, retardée au calendrier en raison des intempéries, s'est déroulée en présence d'une cinquantaine de personnes venues témoigner leur encouragement à l'OLPA.

La présidente Dorothée Yven, après avoir chaleureusement accueilli les présents, a félicité, sans tous les nommer, ceux et celles qui oeuvrent sans compter au renom de l'Observatoire. Le travail de Robert Lazennec, en particulier, a été vigoureusement applaudi. La Présidente a ensuite présenté le rapport moral qui a été adopté à l'unanimité.

Le rapport financier, présenté par le Trésorier Michel Gillet, a été également adopté à l'unanimité. Notre Trésorier, dont tous ont reconnu l'énorme travail qu'il a accompli depuis la fondation de l'association et qui fait aujourd'hui de l'OLPA une référence régionale en matière de défense et de promotion de la Laïcité, a confirmé sa décision de ne pas renouveler sa participation au bureau.

La réunion a été entrecoupée par une AG extraordinaire qui a, entre autre, décidé de modifier l'appellation de l'association en **"Observatoire de la Laïcité de Provence",** tout en en conservant le sigle: OLPA.

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu, qui a immédiatement procédé à la formation du bureau pour l'année 2010.

Jean-Claude Julien a été élu président.

Hommages

Hommage à celui qui a initié notre Observatoire, André Abeille en 2002, hommage à ceux qui l'ont accompagné dans son élaboration, hommage à ceux qui l'ont développé, hommage à tous ceux qui l'ont rejoint et adhéré, lui conférant chaque année un peu plus de poids, hommage à l'équipe sortante qui a su amplifier les activités pour mieux faire connaître la laïcité, hommage à l'équipe montante qui assure avec brio le passage du relais pour continuer et amplifier toutes les actions entreprises, en imaginer d'autres aussi.

L'OLPA est entre bonnes mains, longue vie à notre Observatoire.

Dorothée Yven

Une semaine de notre conférencier Robert Lazennec...

Février 2010...

Lundi 11 : Collège Roy d'Espagne à Marseille. Rencontre avec la principale adjointe et l'équipe de professeurs d'histoire géo : interventions de 2 heures prévues dans 4 classes les semaines du 25 au 30 et du 1er au 6; une conférence pour les adultes (profs et parents) le 28.

Récupération de l'expo au LP du Bd Leau ; deux interventions de 2 heures de plus dans deux classes de ce LP : 18 janvier et 1er février.

Récupération de l'expo au LP Le Châtelier ; le LP souhaite avoir l'exposition sur la censure à partir du lundi 19 avril, pour quinze jours.

Mardi 12 : contact téléphonique avec le principal du collège Jacques Prévert à Marseille afin d'y présenter cinq interventions dans le cadre de la politique éducative du Conseil général, et se mettre en rapport avec les professeurs concernés.

Mercredi 13 : rencontre avec des professeurs d'histoire géo du lycée de la Méditerranée à La Ciotat, dont l professeur coordonnateur. Interventions prévues dans ce lycée : mardi 23 février dans la classe d'un professeur formateur aussi à l'IUFM, et vendredi 23 avril et lundi 26 avril (travail sur les sectes).

Vendredi 15 : rencontre avec le maire de Belcodène : est intéressé par une manifestation autour du 9 décembre 2010 ; a déjà réservé une exposition "Laïcité" pour cette semaine là ; doit consulter maintenant son conseil sur les divers projets proposés ; attendons la suite pour voir ce qui aura été retenu...

"Ouragan" Xinthia

Extrait de la lettre de l'OLPA au Président de la République, le 15 mars 2010

Monsieur le Président de la République,

De notre terre provençale, comme tout citoyen, nous avons ressenti la douleur qu'ont éprouvée les habitants des régions cruellement touchées par les effets de la tempête Xynthia, tels qu'ils nous ont été relatés par les médias.

Ces mêmes médias nous rapportent que des cérémonies officielles en mémoire des victimes ont été célébrées dans des lieux de culte, de surcroît exclusivement catholiques, en présence des représentants de la République.

Nous ne pouvons admettre que ces cérémonies officielles ne se soient pas déroulées en des lieux neutres de toute appartenance religieuse ou autre, ceux de la République, les Mairies par exemple.

Notre République est « Une, Laïque, Indivisible et Sociale ». En conséquence, seul un rassemblement laïque permet aux représentants de la Nation d'appeler toutes ses composantes, sans exclusive, à se réunir pour exprimer leur compassion, leur émotion, leur douleur.

C'est pourquoi nous tenons à vous faire part, Monsieur le Président qui représentez tous les Français, de notre indignation et de celle des citoyens qui ont sollicité l'intervention de notre association à l'occasion de ce qui leur est apparu comme une nouvelle atteinte à la Laïcité de notre République.

L'OLPA a également écrit à M. le Premier Ministre ainsi qu'à MM. les Préfets de Vendée et Charente Maritime pour les tenir informés de cette lettre au Président de la République.

Laïcité et Europe

Plateforme du Parlement Européen pour la Laïcité en Politique
Lettre au Président du Parlement européen M. Buzec

Bruxelles le 5 mars 2010
Monsieur le Président,
Le Parlement Européen est une institution européenne et à ce titre représente tous les citoyens européens quelle que soit leur religion, conviction ou philosophie. Or, nous avons pu constater ce mercredi 3 Mars 2010 que la "salle de méditation" du Parlement européen était utilisée chaque mercredi afin d'y célébrer une "Sainte Messe Catholique". La présence d'un crucifix sur le mur de la salle contredit le caractère "neutre" de ce lieu.
- Depuis quand des locaux du Parlement européens sont-ils mis à disposition de religions pour y célébrer leurs offices ? Le bureau du Parlement européen autorise-t-il ces célébrations religieuses ?
- Le Parlement européen finance-t-il les documents traduits en plusieurs langues qui sont mis à disposition lors de ces cérémonies ?
- Comment la présidence compte-t-elle garantir la laïcité dans le fonctionnement du Parlement et dans l'usage de locaux dans l'enceinte du Parlement ? Les prêtres ont-ils un badge d'accès permanent au Parlement européen ?
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations,
La Plateforme du Parlement européen pour la Laïcité en politique
Sophie in 't Veld Présidente,
Jean-Luc Mélenchon, Franziska Brantner, Joanna Senyszyn, Jean-Marie Cavada Vice-Présidents.

Ai-je la bonne réponse ?

Réponse: OUI.

Conseil d'État Assemblée du 28 mai 1954, Barel.
Extrait du rapport du Conseil d'État concernant cet arrêt :

Le principe d'égal accès à la fonction publique constitue une [...] illustration du principe de neutralité du service public. La décision Barel confirme avec force le principe d'égal accès à la fonction publique : le ministre, lorsqu'il arrête la liste des candidats admis à concourir, ne peut, sans violer ce principe, écarter un candidat en se fondant exclusivement sur ses opinions. En l'espèce, il s'agissait d'opinions politiques, mais le raisonnement serait le même si des opinions religieuses étaient en cause.

Religion : Hors de l'école !
Photo prise par la fillette d'un de nos membres, à Lisbonne, Portugal.

L'Observatoire de la Laïcité a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité et, si nécessaire, de mener toute action pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.